

Mercredi 17 mars 2021,

Un nouveau budget participatif pour la ville de Saint-Denis

Vendredi 12 mars 2021, la ville de Saint-Denis a inauguré son budget participatif avec notamment la mise en ligne d'une plateforme dédiée <https://jeparticipe.saint-denis.fr/>. Adopté à l'unanimité au conseil municipal du 28 janvier dernier, ce nouveau budget participatif permet de confier 1 million d'euros aux Dionysiennes et Dionysiens dès 11 ans mais aussi aux personnes étudiant ou travaillant à Saint-Denis. Les idées et projets proposés devront correspondre à des dépenses d'investissements en lien avec 7 grandes thématiques : la culture, l'éducation, l'environnement, le sport, la santé, la mobilité et la solidarité.

Pierre angulaire du nouveau système démocratique local que l'équipe municipale veut instaurer, le budget participatif se déroulera en 3 grandes étapes.

- De mars à juillet, le dépôt des idées, soit 4 mois de réunions et d'ateliers avec les habitant.es pour faire émerger les projets qui transformeront le quotidien.
- De juillet à novembre, les services de la collectivité réaliseront des études de faisabilité des projets déposés.
- En novembre, les projets seront soumis au vote selon les critères du scrutin préférentiel.

La ville de Saint-Denis réalisera les projets lauréats dans les deux ans.

« Trop d'hommes et de femmes se sentent exclus de la vie politique. En confiant des responsabilités et des moyens d'agir aux citoyen.nes, nous voulons résorber cette fracture et redonner du sens au pacte démocratique. Avec ce budget participatif, nous développons une démocratie du faire. »

Mathieu Hanotin

Mercredi 17 mars à 19h, Mathieu Hanotin, Sabrina Attari, maire adjointe à la démocratie locale, Kamel Aoudjehane, conseiller municipal délégué au budget participatif, recevront trois dionysien.nes pour répondre à leurs questions sur le budget participatif et échanger sur la démocratie locale. La rencontre sera animée par Antoine Bézard, expert-associé à la Fondation Jean Jaurès, et retransmise en direct sur Facebook.

Depuis le 12 mars, une vingtaine d'idées ont déjà été déposées sur la plateforme du budget participatif. Celles-ci témoignent de l'envie des habitant.es de Saint-Denis d'agir pour le climat mais aussi de leur volonté de s'impliquer dans les grands projets que mène Saint-Denis, avec des propositions directement liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 par exemple.



Avec ce budget participatif, la ville de Saint-Denis montre que les banlieues ne sont pas des terrains d'expérimentations pour des politiques publiques moins-disantes mais au contraire, qu'elles sont des laboratoires à idées au service de la transition vers une société équilibrée, plus belle et plus viable.

Le budget participatif permettra également de faire évoluer les pratiques des agents de la ville en les mobilisant sur la mise en œuvre de projets choisis par les habitant.es.

« Ce n'est pas habituel pour les services d'une ville de décliner une volonté citoyenne, cela demande de travailler différemment, à partir d'idées du terrain, sur un mode beaucoup plus horizontal. Dans une période où le lien de confiance entre les politiques et les citoyen.nes s'effrite, le budget participatif tend à instaurer un dialogue nouveau entre l'administration et les usagers, il recrée de la proximité. »
Mathieu Hanotin

Deux types de projets peuvent être déposés :

- Projet « Quartier » qui se déploie à l'échelle d'un quartier
- Projet « Ville » qui concerne toute la ville ou au moins deux quartiers

Le budget participatif en chiffres

- **Le budget participatif, c'est 1 million d'euros !**
Cela équivaut à 9 euros par habitant.
1 million d'euros, c'est 5 fois plus que ce qui était fait auparavant.
- **9 euros par habitant, c'est 40% de plus que le budget moyen accordé par les autres communes.**
- **1 million d'euros, c'est 100 000 euros par quartier et 300 000 euros pour des projets à l'échelle de la ville.**
- **En choisissant de répartir ainsi les fonds alloués au budget participatif, la municipalité permet une égalité de moyens entre tous les quartiers et participe à la lutte contre la sous-représentation de certain.es habitant.es.**

LES DIONYSIEN.NES PORTE-PAROLE DE LEUR BUDGET PARTICIPATIF !

Cette première édition du budget participatif dionysien se distingue par la place qui est donnée aux Dionysiennes et aux Dionysiens dans la gouvernance du dispositif dans ses différentes étapes.

Des porte-parole habitants, volontaires pour accompagner plus étroitement la démarche, seront associé.es à toutes les étapes afin de garantir la transparence du dispositif et contribuer directement à l'instruction des idées et des projets. Les porte-parole sont invité.es à promouvoir le budget participatif dans leur quartier. Ils auront la possibilité de participer à l'éligibilité des idées proposées et de définir des critères supplémentaires de sélection lors d'une séance dédiée. Ils seront réunis à l'issue de l'étude de faisabilité et en amont du vote pour entériner les projets ainsi soumis à la votation citoyenne. Les porte-parole pourront aussi être associé.es au dépouillement des votes et suivre la mise en œuvre des projets.

saint-denis.fr



Lydia Kanouni

Attachée de presse de Saint-Denis

06 14 81 34 64 - Lydia.Kanouni@ville-saint-denis.fr



Saint Denis

Quelles missions pour les porte-parole ?

- Faire connaître le dispositif
- Organiser des temps de présentation
- Orienter les personnes qui souhaitent déposer leurs idées ou les aider à monter leur projet
- Mettre en place des moments pour faire émerger des idées
- Se réunir entre porte-parole du budget participatif

Dès leur inscription, les porte-parole seront dotés d'un « **kit du porte-parole** » leur donnant des conseils et outils afin de mener à bien leur mission.

Au besoin, l'équipe du budget participatif pourra également les accompagner.

UN CALENDRIER DÉTAILLÉ

• 12 mars : PHASE DE LANCEMENT

Lancement officiel du budget participatif

Recrutement de volontaires, les porte-parole du budget participatif.

• Mars - Juillet : PHASE DE PROPOSITION D'IDÉES

Ateliers d'idéation dans les quartiers, ateliers thématiques, médiations, pour co-construire / améliorer les projets.

Dépôt des idées/projets par les habitant.es sur la plateforme ou version papier dans les lieux dédiés.

Journée des idées avec les habitant.es. Présentation et discussion des idées.

• Juillet - Octobre : PHASE D'ANALYSE

Analyse de la recevabilité des idées/projets au regard des critères du règlement et de critères supplémentaires, avec les porte-parole du budget participatif, les services et les élu.es.

• Novembre : PHASE DE VOTE

Votes des habitant.es en ligne sur la plateforme de participation citoyenne, ou en version papier dans les points de vote installés sur le territoire.

• Décembre : PHASE DE DÉPOUILLEMENT

Dépouillement et désignation des lauréat.es.

Présentation des projets lauréats au conseil municipal et bilan de la participation.

• Années 2022 et 2023 : PHASE DE REALISATION DES PROJETS

Réalisation des projets retenus par les services de la ville en association avec les citoyen.nes impliqués sur le projet.

Suivi et évaluation.



Vous avez une (super) idée pour Saint-Denis ?

On vous aide à la réaliser grâce au nouveau budget participatif dionysien !

Toutes les infos sur jeparticipe.saint-denis.fr

saint-denis.fr

Saint Denis



saint-denis.fr



Lydia Kanouni

Attachée de presse de Saint-Denis

06 14 81 34 64 - Lydia.Kanouni@ville-saint-denis.fr

Saint Denis

LA CRÉATION D'UN LABEL « ÉCO-PROJET » POUR CO-CONSTRUIRE UNE VILLE DURABLE

La ville a décidé de décerner un label « ÉCO-PROJET » aux initiatives des habitant.es concourant particulièrement à la transformation écologique du territoire. Une phase d'ateliers d'idéation dans les quartiers, ateliers thématiques, médiations, etc. permettra de faire émerger des projets, les co-construire et/ou les améliorer et de préciser, en commun, les critères qui permettront d'attribuer ce label.

Par ailleurs, les porte-parole du budget participatif – habitant.es volontaires – seront fortement mobilisés sur ce label « ÉCO-PROJET ». Dans le cadre de leurs fonctions, ils seront invités à creuser la réflexion autour du label avec notamment pour objectif d'étendre cette labélisation écologique à d'autres initiatives et projets municipaux, associatifs ou citoyens.

UN ACCOMPAGNEMENT PAS À PAS, UNE MUNICIPALITÉ MOBILISÉE

Des réunions d'information présentées par les élu.es de proximité, des ateliers de créativité menés par l'équipe du budget participatif, et des ateliers thématiques seront organisés avec l'appui des services de la Ville.

• Des réunions d'information

21 élu.es de proximité animeront des réunions d'information au cœur des quartiers. Ils seront au plus près des habitant.es pour les informer et les guider.

• Des ateliers de créativité

L'objectif de ces ateliers est d'accompagner l'émergence d'idées, puis de passer de l'idée au projet. Pour ce faire, des techniques d'animation spécifiques seront employées pour susciter la créativité dans une dynamique collective : libérer la parole, saisir chaque idée, transformer les points négatifs en champs des possibles.

• Des ateliers thématiques avec les services techniques

Les services de la Ville seront tous mobilisés dans le cadre de ce dispositif, invitant les porteurs ayant des idées communes à se regrouper avec les services concernés :

- Environnement et cadre de vie
- Transports et mobilité
- Culture, patrimoine, numérique
- Santé, solidarité
- Éducation, enfance, jeunesse
- Sport

L'accompagnement se fera au cas par cas, tout au long de la démarche, pour « passer de l'idée au projet ». Plusieurs outils didactiques seront utiles pour guider les porteurs d'idées à formaliser leurs propositions. Des allers-retours avec les porteurs de projets et les regards croisés entre les différents services municipaux et communautaires visent à assurer des complémentarités indispensables pour la réussite de la mise en œuvre des projets. De manière générale, les projets doivent favoriser la transition vers une ville équilibrée, durable et juste.



SIGNATURE DE LA CHARTE NATIONALE

Les 5^{èmes} rencontres nationales des budgets participatifs ont eu lieu en distanciel en décembre dernier. La Ville de Saint-Denis y était représentée par les services et a été invitée à présenter le budget de fonctionnement affecté à l'ancienne formule du Budget citoyen dionysien lors d'un atelier.

Plusieurs collectivités ont élaboré une Charte nationale en novembre 2019 dans la perspective de constituer un réseau national des budgets participatifs. Paris, Montreuil, Grenoble, Clermont-Ferrand ou encore Rennes sont les premiers signataires. À travers cette charte, les collectivités s'engagent à respecter des «principes fondamentaux» dans la mise en œuvre de leur budget participatif. Une façon de garantir la qualité et la sincérité de la démarche de participation citoyenne.

La signature de cette charte ainsi que l'adhésion au réseau est une perspective de valorisation du Budget participatif de Saint-Denis, d'une mise en réseau avec d'autres collectivités, d'échanges d'expériences et de pratiques.

